La protection des arbres à Genève

Autor(en): Monnier, Michel

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): 37 (1942)

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-173158

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch



Bosquets de la propriété Lombard à Villette, au pied du Salève. Genfer Parklandschaft. Im Hintergrund der Salève. Alle Einzelbäume und Gehölze auf Genferboden stehen heute unter dem Schutze des Gesetzes.

La protection des arbres à Genève

par Michel Monnier

Le territoire genevois est l'un des plus minuscules de la Confédération helvétique. La variété de ses aspects n'en est pas moins grande.

Ici, formant à la ville une ceinture naturelle, de vastes parcs protègent des essences séculaires à la noble frondaison. Là s'allonge un plateau, dont les pentes inclinées sont propices à la culture de la vigne, et dont les raisins produisent ce vin blanc, apprécié des connaisseurs. Plus loin une plaine légèrement ondulée ressemble à quelque mer immense par la profusion de ses épis dont le faîte se courbe sous les effets de la brise. Des petites vallées où serpentent des ruisseaux sur les bords desquels se dressent des peupliers, rappellent maint paysage de la douce France. Enfin l'immense bande azurée du lac, décrivant une courbe de l'ouest à l'est complète ce paysage et lui confère un élément de beauté extraordinaire. Quelques bois et taillis, parsemés sur les confins du canton complètent la physionomie du territoire. Les hautes futaies, les forêts où se jouent les rayons solaires n'existent point ici.



La Grange, construite vers 1730 pour Marc Lullin, appartint depuis 1800 à la famille Favre qui y reçut la plupart des gens illustres de l'époque (Mme de Staël, Capo d'Istria, Pellegrino Rossi, Monsieur Thiers, V. Cherbuliez, etc.). Elle s'accompagne d'une orangerie qui servit de théâtre et d'une splendide bibliothèque, ornée d'un marbre de Canova. William Favre donna cette propriété, avec tout son contenu, à la ville qui en prit possession en 1918. Le parc dont les arbres atteignent des dimensions imposantes, est contigu à celui des Eaux-Vives où le Heimatschutz tint, cet automne, son assemblée générale; les substructions d'une villa romaine y ont été découvertes.

Landhaus und Park «La Grange». Die alten Gärten der Genfer Landsitze gehören zu den schönsten der Schweiz.

Raison de plus pour maintenir le réservoir naturel, constitué par les bosquets, les groupes d'arbres qui suscitent l'admiration de tous les amis de la campagne genevoise. Depuis de nombreuses années, des citoyens avertis se sont élevés, par l'intermédiaire de la presse, ou par une action personnelle, contre les déprédations commises, pour des raisons purement matérielles, envers ce trésor sylvestre.

L'Etat prit enfin les mesures qui s'imposaient et chargea la Commission genevoise pour la conservation des monuments et des sites d'élaborer un projet de loi protectrice. Une sous-commission, formée de MM. Louis Blondel, secrétaire de la commission des sites, Boccard, pépiniériste, Torcapel, architecte, et Revilliod, directeur du Musée d'Histoire naturelle, se mit à la besogne dès 1936, afin de dresser un inventaire de toutes les belles essences parsemées sur le canton. Travail de longue haleine, qui nécessita plus de trente-cinq visites, accomplies méthodiquement sur tout le territoire. C'est dire que cette commission ne fut avare ni de son temps, ni de sa peine, au plus grand profit de la population.





En haut: Platanes en haute futaie, dans la propriété Martin-Le Fort, à Cartigny.

A gauche: Allée d'ormeaux dans le parc de M. Guillaume Fatio, au Saugy (Genthod).

Oben: Platanen-Allee auf dem Landgut Martin-Le Fort in Cartigny. Diese Alleen, die man auf Genfer Besitzungen besonders häufig antrifft, dienen keinem nützlichen Zweck, wohl aber sind sie ein Teil der künstlerisch gestalteten Landschaft und erinnern an die große Lebensart der alten Zeit.

Links: Ulmengang auf dem Sommergut des Genfer Heimatschützlers G. Fatio in Genthod.



En haut: Une route d'autrefois! Les chênes d'Eaux-Mortes, près de Cartigny.

A droite: Les hautes frondaisons donnent au paysage genevois toute sa majesté. (Jussy.)

Oben: Straße in der Genfer Landschaft, von alten Eichen und Lebhecken begleitet.

Rechts: Genfer Landschaft mit freistehenden Gruppen alter Bäume. Im Zeitalter des Anbauwerkes ärgerliche Störefriede, durch das Gesetz der République de Genève vor der Zerstörung gesichert.





Les chênes de Chougny près de Vandœuvres. Grâce à des propriétaires amis de la nature (MM. Morin), les haies persistent au bord des chemins, le oiseaux nichent et les Genevois trouvent auprès des arbres séculaires la paix des grands horizons.

Eichenhain in Chougny bei Vandœuvres. Solche Köstlichkeiten der Natur müssen erhalten bleiben, selbst wenn wir auf einige Doppelzentner Kartoffeln zu verzichten hätten.

M. Torcapel, qui rédigea le rapport, mit tout en œuvre pour le faire adopter par les autorités. Ce rapport servit de base au nouveau règlement du premier novembre 1940.

Désormais les « cèdres, châtaigniers, chênes, frênes, hêtres, marronniers, noyers, ormeaux, peupliers, pins, silvestres, platanes et tilleuls » sont placés sous l'immédiate sauvegarde de l'Etat. Il n'est pas permis à leurs propriétaires de les abattre sans une autorisation expresse.

Tous les maires du canton furent informés de cette nouvelle disposition et eurent la mission de la faire respecter. La plupart s'en acquittèrent de bonne grâce; quelques-uns, cependant, tentèrent, pour des motifs regrettables, d'échapper à ces rigueurs. Il convient d'autant plus d'attirer l'attention du public sur l'importance du paysage. Il est en outre indispensable que le déboisement, opéré déjà ici et là, se limite strictement aux besoins réels de la population. Grâce à ces mesures prises à bon escient, qui ne vont pas sans entraver la liberté individuelle, de magnifiques plantes seront dorénavant à l'abri de la hache du bûcheron.

Les promeneurs pourront admirer sans arrière-pensée les chênes plus que centenaires d'Ecogia, dont certains atteignent 6 m. 50 de circonférence, ceux de Rennex, de Présinge, sis dans l'Abbaye, et qui doivent leur salut au Département



Saules, peupliers, coudriers se groupent avec une grâce sans pareille (région de Choulex). Genfer Landschaft: Malerische Gruppe von Weiden, Pappeln und Haselsträuchern. Auch auf sie wirft der ingénieur-agronome heute ein böses Auge. Hoffen wir, daß er gnädig an ihnen vorüber gehe.

des Travaux publics. Les chênaies de Vandœuvres (propriété Cramer) et de Chougny (propriétés Maurice et Morin) sont à l'abri de tout danger, tant que leurs actuels propriétaires seront là pour les défendre.

La Société d'Art public, qui a beaucoup contribué à la protection des arbres, se réjouit aujourd'hui des succès obtenus. Puissent-ils s'affirmer avec constance!

Die Genfer Bäume werden unter den Schutz des Gesetzes gestellt

Genf ist ein Kulturkanton im wahren Sinne des Wortes. Längst ist jeder Flecken Erde zum Acker oder Garten gemacht worden. Es gibt keine Wälder mehr und keine Einöden, wo die Natur in Freiheit walten könnte. Wohl aber ist die Genfer Landschaft geziert mit Bäumen und Alleen, die ihresgleichen suchen. Trotzdem sind gerade in den letzten Jahren viele der schönsten Bäume rücksichtslos gefällt oder verstümmelt worden. So kam die Regierung zu dem für unser Land einzigartigen Beschluß, daß alle irgendwie bemerkenswerten Bäume des Kantons in ein öffentliches Inventar aufzunehmen und unter den Schutz des Gesetzes zu stellen seien. Ohne behördliche Bewilligung darf keiner mehr gefällt werden. Wir beglückwünschen die Genfer zu ihrem Erfolg. Der Gesetzestext kann bei der Geschäftsstelle in Zürich bezogen werden.